

France-Rouen: Audio-visual equipment

OJ S 12/2015 17/01/2015

Contract notice

Works

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Pôle emploi Haute-Normandie

Postal address: Le Floral – 90 avenue de Caen – CS 92053

Town: Rouen Cedex 01

Postal code: 76040

Country: France

Contact person: Service juridique – achats/marchés – approvisionnement

E-mail: dafmarche.hnormandie@pole-emploi.fr

Telephone: +33 232129842

Fax: +33 232123370

Internet address(es):

General address of the contracting authority: <http://www.pole-emploi.fr>

Address of the buyer profile: <http://www.pole-emploi.e-marchespublics.com>

Additional information can be obtained from:

Official name: Pôle emploi Haute-Normandie

Postal address: 90 avenue de Caen - CS 92053

Town: Rouen

Postal code: 76000

For the attention of: Jean Lallet

E-mail: jean.lallet@pole-emploi.fr

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Body governed by public law

I.3. Main activity

Other: emploi

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Le présent marché a pour objet la fourniture et l'installation d'équipements audiovisuels d'une salle de conférence dans les locaux de la direction régionale Haute-Normandie de pôle emploi à Rouen.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Works

Realisation, by whatever means of work, corresponding to the requirements specified by the contracting authorities

NUTS code FR23 Haute-Normandie

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Un appel d'offres comprenant les 5 lots ci-dessous a été publié au dans le joue du 13.12.2014 (id_jo: 423171-2014).

— lot 1: menuiseries extérieures, cloisons, doublages, plafonds,

— lot 2: revêtements de sols, chapes,

— lot 3: peinture intérieure,

— lot 4: plomberie,

— lot 5: électricité.

En complément de ces lots techniques, le présent dossier consiste à définir les équipements audiovisuels qui équiperont cette salle: régie, micros, écrans vidéo, enregistreur et caméra ainsi que leurs liaisons comprenant la fourniture et la pose (câblage, raccordement et essai).

les prescriptions générales de l'appel d'offres techniques, rédigées par l'équipe de maîtrise d'oeuvre pilotée par le cabinet d'architecture " atelier des deux anges " sont jointes à ce dossier de consultation. Elles seront à respecter strictement par les entreprises postulant au lot " audiovisuel ". A titre d'information et pour assurer la bonne coordination des travaux, les prescriptions spéciales du lot 5, électricité sont également jointes et seront à prendre en compte par l'entreprise du présent lot.

Les marchés objet de la consultation prennent la forme de marchés ordinaires.

Le présent marché est établi à prix forfaitaire.

II.1.6. CPV code(s)

32321200 Audio-visual equipment

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Start 2.3.2015. Completion 23.5.2015

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Le marché fait l'objet d'une retenue de garantie de 5 %, qui peut être remplacée par une garantie à première demande. La caution personnelle et solidaire n'est pas acceptée.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Le règlement des comptes du marché se fait par acomptes mensuels et un solde établis et réglés conformément aux dispositions des articles 11 à 13 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de travaux.

Concernant les modalités de règlement des acomptes mensuels, il est dérogé aux articles 13.1.1 et 13.1.2 du CCAG travaux dans les conditions suivantes:

Au plus tard le 25 de chaque mois, le titulaire remet sa demande de paiement mensuelle au maître d'ouvrage, sous la forme d'un projet de décompte.

Le projet de décompte mensuel comprend, en tant que de besoin, les différentes parties suivantes:

1. Travaux et autres prestations du marché.
2. Remboursement des débours incombant au maître de l'ouvrage dont le titulaire a fait l'avance.

Ce délai maximum de paiement est de 30 jours.

Le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire. Le taux des intérêts moratoires est égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir. Le retard de paiement donne lieu, de plein droit et sans autre formalité, au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement conformément à l'article 40 de la loi 2013-100 du 28.1.2013.

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, due pour tout retard de paiement, en sus des intérêts moratoires, est fixé à 40 EUR.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Les candidats peuvent présenter leur candidature et offre sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire. En cas d'attribution d'un marché à un groupement ayant présenté sa candidature et son offre sous forme d'un groupement conjoint, la transformation en un groupement solidaire sera exigée. Les membres de groupements candidats reconnaissent être informés que, dans tous les cas où ils habilitent le mandataire à les représenter pour la passation du marché, ce mandataire est l'interlocuteur exclusif de pôle emploi tout au long de la procédure, et est notamment l'unique destinataire du courrier informant le groupement du rejet de sa candidature ou offre.

Candidature: les candidats reconnaissent être informés que les groupements doivent être constitués au plus tard au jour du dépôt du dossier de candidature. Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement candidat; un même opérateur économique n'est pas non plus autorisé à présenter plusieurs candidatures et offres en qualité de mandataire d'un groupement et de candidat individuel ou de mandataire d'un groupement et de membre d'un autre groupement.

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1.

Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Déclaration sur l'honneur de la capacité juridique à accéder à la commande publique certifiant que le candidat: a, au 31.12.2014, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date ou avant le lancement de la consultation, s'est acquitté de ces impôts et cotisations ou a constitué des garanties jugées suffisantes (cf. Art. 8-4° de l'ordonnance 2005-649 du 6.6.2005); a, au 31.12.2014, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'art. L2242-5 du code du travail (ci-après ct) ou réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de sa candidature; n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux art. L1146-1, l8221-1, l8221-3, l8221-5, l8231-1, l8241-1, l8251-1 et l8251-2 du ct; n'a pas fait l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet en application de l'art. L8272-4 du ct; n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux art. 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au 2ème aliéna de l'art. 421-5, à l'art. 433-1, au 2nd aliéna de l'art. 433-2, au 8ème aliéna de l'art. 434-9, au 2nd aliéna de l'art. 434-9-1, aux art. 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'art. 1741 du code général des impôts et aux art. L2339-2 à l2339-4, l2339-11-1 à l2339-11-3 du code de la défense et à l'art. L317-8 du code de la sécurité intérieure; n'est pas exclu des marchés publics à titre de peine principale ou complémentaire prononcée en application des art. 131-10 ou 131-39 du code pénal; n'est pas en état de liquidation judiciaire (l640-1 du code de commerce) ou de faillite personnelle (l653-1 à l653-8 du même code) ou procédure équivalente pour les candidats régis par un droit autre que français.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Le chiffre d'affaires annuel global réalisé par le candidat sur chacun des 3 derniers exercices disponibles. Dans le cas où le candidat est objectivement dans l'incapacité de produire ces renseignements, en particulier lorsqu'il est de création récente, il rapporte la preuve de cette incapacité et communique en lieu et place tout document de nature à attester de sa capacité financière à exécuter les prestations, par exemple la preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s): ne seront pas admises les candidatures des candidats dont le chiffre d'affaires annuel global moyen sur les 3 derniers exercices disponibles communiqués est strictement inférieur à 160 000 EUR; ou, dans le cas où le candidat est objectivement dans l'incapacité de produire ces renseignements, dont la déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels n'atteste pas d'une capacité financière supérieure ou égale à ce niveau minimum de capacité.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Ne seront pas admises les candidatures des candidats dont les effectifs moyens annuels sur la dernière année au sens de l'article l1111-2 du code du travail est strictement inférieur à 5.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

hno-immo-2015-004

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

12.2.2015 - 17:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 90 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Obtention du dce: il peut être téléchargé à l'adresse du profil acheteur indiquée en tête d'avis.
Renseignements Complémentaires: les courriers, courriels ou télécopies de demande de renseignements complémentaires doivent être adressés à l'adresse suivante: pôle emploi

direction régionale pôle emploi Haute-Normandie service achats-marchés - Le Floral 90
avenue de Caen CS 92053 - 76040 Rouen Cedex 1 (télécopie: +33 232123370) (courriel:
jean.lallet@pole-emploi.fr) ou via la plate forme de dématérialisation.

Date limite de réception des demandes de renseignements complémentaires fixée au
2.2.2015.

Le complet pli peut être soit transmis par lettre recommandée avec accusé de réception (ou
tout moyen équivalent permettant de déterminer la date et l'heure certaines de leur réception
et de garantir leur confidentialité), soit remis en mains propres contre récépissé les jours
ouvrés, du lundi au vendredi, de 09:00 à 11:30 et de 14:00 à 16:00 (17:00 le 12.2.2015) à
l'adresse suivante: pôle emploi direction régionale le floral - bâtiment b- 2ème étage CS 92053
90 avenue de Caen 76040 Rouen Cedex 1; ou via la plateforme de dématérialisation.

La date limite de réception des plis est fixée au 12.2.2015 à 17:00.

Critères d'attribution:

40 % pour la valeur technique appréciée sur la base de:

- 10 % pour la compréhension et l'analyse de la mission attendue et des besoins de pôle
emploi,
 - 20 % pour les caractéristiques du matériel,
 - 10 % pour les moyens humains mis à disposition du chantier,
- 55 % pour le prix.

5 % pour la prise en compte du développement durable (aspects environnementaux).

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 13.1.2015.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Rouen

Postal address: 53 avenue Gustave Flaubert

Town: Rouen

Postal code: 76000

E-mail: greffe.ta-rouen@juradm.fr

Telephone: +33 232081270

Fax: +33 232081271

Internet address: <http://www.rouen.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: Précisions concernant les délais
d'introduction des recours:

a. Avant la conclusion du contrat, recours sur la base de l'article l551-1 du code de justice
administrative et/ou, contre un acte détachable du contrat, de l'article r421-1 du même code
dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité de l'acte
attaqué, le cas échéant assorti d'une demande de suspension sur le fondement de l'article
l521-1 du même code.

b. Après la conclusion du contrat:

1°) Recours sur la base de l'article l551-13 du même code dans un délai de 31 jours à
compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat.

2°) Recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses
clauses, dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat,
le cas échéant assorti d'une demande de suspension sur le fondement précité et/ou d'une
demande indemnitaire; en cas de demande indemnitaire, recours administratif préalable
auprès du directeur régional aux coordonnées en tête d'avis et recours de pleine juridiction

dans un délai de 2 mois à compter de la décision expresse de rejet ou sans condition de délai (sauf prescription) à défaut.

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

13.1.2015